

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-  
alimentaire et de la Souveraineté  
alimentaire

## AVIS RELATIF À L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNÉS PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DE L'ACCORD INTERPROFESSIONNEL RELATIF AU FINANCEMENT DES ACTIONS D'INTERAPI

L'organisation interprofessionnelle INTERAPI a demandé une extension de l'accord interprofessionnel du 29 mai 2026 relatif à la réalisation et au financement d'actions collectives dans la filière apicole pour l'année 2026 pour 1 an à compter du 1er janvier 2026.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation du présent avis.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en question.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe au présent avis et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

- soit par voie électronique à l'adresse suivante : [consultationcvo-elevage-viandes@agriculture.gouv.fr](mailto:consultationcvo-elevage-viandes@agriculture.gouv.fr) en indiquant en objet du message « INTERAPI CVE Aval » ;
- soit par écrit à l'adresse suivante : Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire, Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises - Service du développement des filières et de l'emploi - Sous-direction des filières agroalimentaires - Bureau Viandes et Production Animales Spécialisées - 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.

ORGANISATION INTERPROFESSIONNELLE	InterApi
Période	2026
I. -Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164 (4) du règlement n° 1308/2013) :	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés €
<p>a) Connaissance de la production et des marchés</p> <p>Objet et description de la ou les action (s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la connaissance de la production, de la consommation et des marchés</li> </ul> <p><i>(Réalisation d'études prospectives, stratégiques et économiques sectorielles, Études d'impact de politiques publiques et d'évolutions, Études des marchés de production et de consommation, Création d'indicateurs économiques et de marchés, Soutenir et favoriser les actions de transfert des indicateurs et des outils auprès des acteurs de la filière apicole)</i></p>	28700
<p>b) Règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales ;</p> <p>Objet et description de la ou les action (s) : /</p>	0
<p>c) Elaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union ;</p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contractualisation et coopération au sein de la filière</li> </ul> <p><i>(Elaboration de schémas facilitant la contractualisation et la création de valeur, promotion du dialogue et de la coopération entre les acteurs économiques, Conception et mise en œuvre de cadres organisationnels tels que des normes et des chartes, Soutien et défense de la filière et du statut des apiculteurs professionnels auprès des pouvoirs publics)</i></p>	37 300
d) Commercialisation ;	20000

<p>Objet et description de la ou les action(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la connaissance de la production, de la consommation et des marchés <i>(Contribuer à la transparence de la filière, de l'amont à l'aval sur tous les circuits de commercialisation, Participation aux initiatives collectives, Études du consommateur, ses attentes et ses choix de consommation, Veille de tendances et d'évolutions)</i></li> </ul>	
<p>e) Protection de l'environnement ;</p> <p>Objet et description de la ou les action (s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser les contributions bénéfiques de la filière pour la biodiversité et la lutte contre le changement climatique</li> </ul> <p><i>(Intervention dans le débat institutionnel pour défendre les contributions positives de l'apiculture sur l'environnement, Acquisition de connaissances et de références mettant en avant la contribution des abeilles françaises et des apiculteurs à la préservation de la biodiversité locale, Explorer les possibilités de mise en place d'une stratégie RSE dans la filière apicole puis la développer, Soutenir les actions s'intégrant dans la stratégie RSE, Contribuer à la décarbonisation)</i></p>	11 450
<p>f) Actions de promotion et de mise en valeur de la production ;</p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions de communication et de promotion des produits de la ruche</li> </ul> <p><i>(Acquisition et diffusion de connaissance sur la qualité et la fiabilité des produits de la ruche, leurs atouts gustatifs et nutritionnels et de santé, Pilotage d'actions de communication et de promotion de la filière et de ses produits auprès du grand public, des prescripteurs et des parties prenantes, Rencontrer et dialoguer avec des partenaires institutionnels, des décideurs politiques et des leaders d'opinion publics afin de leur parler de la filière apicole et de ses produits, Coordination des travaux stratégiques à fort impact interprofessionnel)</i></p>	170950

<p>g) Mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques ;</p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions de communication et de promotion des produits de la ruche</li> </ul> <p><i>(soutien des démarches SIQO, Création et promotion de nouveaux labels)</i></p>	10000
<p>h) Recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique ;</p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p>	0
<p>i) Etudes visant à améliorer la qualité des produits ;</p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p> <p>Protéger la qualité des produits de la ruche</p> <p><i>(Réalisation d'études et production de références visant à améliorer la qualité et la traçabilité des produits de la ruche, Suivre les évolutions des méthodes d'analyse, Lutter contre les fraudes, Contribution aux travaux de normalisation en France, en Europe et à l'international , Contribuer à l'émergence et à la révision de cahier des charges, Diffusion des standards et normes pour maintenir la qualité des produits de la ruche tout au long de la chaîne, Mettre en place des mesures de protection de l'agriculture biologique, Traçabilité des processus techniques de collecte et de traitement du miel, Acquisition et diffusion de connaissance sur la caractérisation des miels, Étudier, évaluer et standardiser la qualité des cires, Acquisition de connaissance et de référence sur l'impact des intrants nutritifs sur la qualité des produits de la ruche)</i></p>	38700
<p>j) Recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement ;</p>	0

Objet et description de la ou les action(s) : /	
k) Définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage ;  Objet et description de la ou les action(s) : /	0
l) Utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits ; Objet et description de la ou les action(s) : /	0
m) Santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments ;  Objet et description de la ou les action(s) :  - Recherche, Innovation et transfert pour apporter des réponses aux risques sanitaires et environnementaux  <i>(Acquisition de connaissances et de références sur les différents risques sanitaires et les solutions de lutte, Déploiement des stratégies de lutte contre les risques, Coordination de la stratégie sanitaire au niveau national et européen, Acquisition de connaissances et de références sur les pratiques de nourrissage, Acquisition de connaissances, de références et mise en place d'une stratégie nationale sur l'élevage et sélection)</i>	22 900
n) Gestion des sous-produits. Objet et description de la ou les action(s) : /	0
II. - Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés	CVE : 340 000
Signatures du président de l'organisation interprofessionnelle ou des présidents des organisations membres de l'organisation interprofessionnelle	

